

Séance du 11 avril 2023

DCM N° 2023-28

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
Date de la convocation		
05/04/2023		
Date d'Affichage		
12/04/2023		

L'an deux mil vingt-trois

Et le 11 avril

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, FICO Aurélie.

8 Membres absents excusés (procurations) :

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à M. FINI René
 MME MALAFRONTE Christine a donné procuration à MME UGOLINI Nuria
 M. FABRIZI Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel
 M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie-Christine
 M. GIAFFERI Michael a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique
 M. SIMONI Pierre-Baptiste a donné procuration à M. BATTESTI Gilles
 MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline
 M. MARTEL Enzo a donné procuration à MME FICO Aurélie

2 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. LECA Jean-Louis.

Madame BERTOLUCCI Marie-Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération :

BUDGET

PRINCIPAL :

Constitution d'une
 provision pour risques
 et charges.

Contentieux SCI
 ERBAJOLO/Commune
 de FURIANI.

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2^{ème} adjointe au Maire expose :

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2321-2 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'action contentieuse qui oppose la commune de FURIANI à la SCI ERBAJOLO dont le siège social est 24, route des Bréguières, villa les Naïades au CANNET (06110), quant à la décision de retrait de son permis de construire du 15/02/2019,

Il est proposé aux membres du conseil municipal, en vertu du principe de prudence et de l'instruction budgétaire et comptable M57, de bien vouloir constituer une provision pour « risques et charges » à hauteur de 1 500 €.

CONSIDERANT que la provision peut être ajustée annuellement et qu'elle donne lieu à une reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

.../...

OUI l'exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 2 ABSTENTIONS et 25 voix POUR :

ADOPTE

- La constitution d'une provision budgétaire de 1 500 € pour couvrir le risque lié au contentieux opposant la SCI ERBAJOLO à la Commune de FURIANI.

DIT

- Que cette provision sera inscrite au budget principal de la ville au chapitre 68.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI

